SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE BONNE IDÉE.
POUR SON MÉTIER.
POUR SOI-MÊME.
POUR LES ÉLÈVES.

Je me syndique au SNUipp - FSU

2017- 2018

Nom : _____ **Prénom :** _____

Si vous avez changé d'état civil, précisez-le... **Né(e) le :** _____

Adresse pour l'envoi de la presse syndicale: _____

Poste occupé: _____ Date de sortie de ESPE/IUFM/EN _____

Les rubriques ci-dessous sont facultatives, mais utiles...

Téléphone personnel : _____ Téléphone portable : _____ courriel personnel : _____ @ _____

❍ Instit.	❍ Maternelle	❍ SEGPA/EREA	❍ ZIL	❍ Adjoint
❍ Prof. école	❍ PEGC	❍ IME-IMPRO	❍ Autres (préciser)	❍ Directeur
❍ PE1-PE2	❍ Retraité	❍ PEMF/CPC/CPD		❍ Disponibilité
❍ AE-EVS-AVS	❍ Psy. scolaire	❍ Décharges	.....	❍ Temps partiel:.....%
❍ Elémentaire	❍ Spé. option :	❍ Brigades		

Cotisation : ..... €

mode de règlement :

❍ de 1 à 6 chèques ***débités chaque mois***

❍ 5 prélèvements automatiques

Je remplis l'imprimé ci-dessous le cas échéant, je le signe.

Signature :

Montant des cotisations

Echelon	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e
Instit	-	-	-	-	-	-	126	132	139	147	161
PE	109	118	123	131	137	146	155	167	177	192	207
PE hors classe	175	188	201	218	233	246	262	-	-	-	-

Ajouter : *Spé :*+8 € *PEMF/CPC :*+8€ *Dir 2/4 cl :*+5€ *Dir 5/9 cl :*+9€ *Dir 10 et +* :+12€ *DIR SEGPA :*+14

AE, AVS, EVS, étudiant : 35€ **Stagiaire :** 35€ **Retraité :** 124€

Temps partiels : au prorata du temps travaillé avec un minimum de 85 €

Pour info : montant des cotisations après déduction impôts (66%)

Le versement de cotisations syndicales peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu de **66%** du montant de votre cotisation

Ex: la cotisation d'un PE éch. 7 lui reviendra à 52€
celle d'un pe Hcl éch. 6 reviendra à 78 €

Mise en conformité avec la CNIL : j'autorise le SNUipp à faire figurer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires dans les fichiers et traitements automatisés. Le SNUipp pourra utiliser ces renseignements pour l'envoi de la presse syndicale et des publications éditées par le SNUipp et la FSU. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp, section de l'Yonne.

Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat *(réservé au créancier) :*

A renvoyer, ***rempli et signé***, au SNUipp 89, en joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne *(seulement si c'est la 1ère fois que vous réglez par prélèvement automatique ou si vos coordonnées bancaires ont changé).*

Paiement : Récurrent

Débiteur
Nom Prénom :.....
Adresse :.....
.....
Code postal :.....
Ville :.....
Pays : .....

Identifiant Créancier SEPA FR86ZZZ438648
Nom: SNUipp
Adresse : 2,avenue Courbet
Code postal : 89000
Ville : AUXERRE
Pays : FRANCE

Bulletin à retourner à :
SNUipp 89
2, avenue Courbet
89000 AUXERRE

IBAN [ ]
BIC [ ]

date : le.....à .....

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC
Le SNUipp est un syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire
SNUipp 89 - 2 Avenue Courbet - 89000 AUXERRE
03 86 46 00 01 - snu89@snuipp.fr - http://89.snuipp.fr